AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1049
FR0000121501-FS0522

4 mai 2016

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

PEUGEOT S.A.

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 4 mai 2016, la société Dongfeng Motor (Hong Kong) International Co., Limited[1] (ci-après « DMHK ») (2/F, Kam Chung Comm Bldg, 19-21 Hennessy Road, Wanchai, Hong Kong) a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 avril 2016, le seuil de 15% des droits de vote de la société PEUGEOT S.A. et détenir 110 622 220 actions PEUGEOT S.A. représentant 180 488 886 droits de vote, soit 13,68% du capital et 17,16% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « Conformément à l'article L. 233-7 VII du code de commerce et à l'article 233-17 du règlement général de l'AMF, DMHK fait la déclaration d'intention suivante :

 - nous faisons référence à la déclaration de franchissements de seuils et d'intention transmise à l'AMF en date du 30 avril 2014. DFG et DMHK ont souscrit (i) 69 866 666 actions PEUGEOT S.A. dans le cadre de l'augmentation de capital réservée du 29 avril 2014 et (ii) 40 755 554 actions PEUGEOT S.A. dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription du 23 mai 2014. Les 69 866 666 actions PEUGEOT S.A. souscrites dans le cadre de l'augmentation de capital réservée ont acquis des droits de vote double le 29 avril2016 ;

 - DMHK est une filiale à 100% de DFG. DMHK et DFG déclarent agir de concert et ne pas agir de concert avec un autre actionnaire de PEUGEOT S.A.

 - comme indiqué dans la déclaration susvisée du 30 avril2014, DMHK et DFG n'ont pas l'intention de céder leur participation dans PEUGEOT S.A. à court-terme ni l'intention de poursuivre l'acquisition d'actions PEUGEOT S.A. conformément à l'obligation de plafonnement prévue par le pacte d'actionnaires, conclu le 28 avril 2014, entre DMHK, DFG, Sogepa, la République Française, Etablissements Peugeot Frères, FFP et PEUGEOT S.A. (le « pacte d'actionnaires ») ;

 - DMHK et DFG n'ont pas l'intention de prendre le contrôle ou d'exercer un quelconque contrôle sur PEUGEOT S.A., sans préjudice de l'exercice par DMHK de ses droits en tant qu'actionnaire de PEUGEOT S.A. ;

[1] Contrôlée à 100% par la société Dongfeng Motor Group Company Limited (ci-après « DFG ») (sise Special No. 1 Dongfeng Road, Wuhan Economic and Technology Devlopment zone, Wuhan, Hubei Province, République populaire de Chine) avec laquelle elle agit de concert. La société Dongfeng Motor Group Company Limited est contrôlée par l'agence gouvernementale « *State-owned Assets Supervision and Administration Comission* » (SASAC) de la République populaire de Chine.

[2] Sur la base d'un capital composé de 808 773 326 actions représentant 1 051 819 133 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- DMHK et DFG confirment que leur stratégie poursuivie à l'égard de PEUGEOT S.A. est de renforcer le partenariat industriel et commercial à long terme entre PEUGEOT S.A.et DFG tel que prévu au contrat cadre (*framework agreement*) conclu le 26 mars 2014 entre PEUGEOT S.A. et DFG, et de maximiser la valeur de l'investissement dans PEUGEOT S.A. ;

- DMHK et DFG n'ont pas l'intention d'effectuer l'une des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF à l'égard de PEUGEOT S.A. ;

- DMHK et DFG ne sont parties à aucun accord et ne détiennent aucun instrument, ayant pour objet les actions ou les droits de vote de PEUGEOT S.A., tels que mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;

- DMHK et DFG n'ont conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de votes de PEUGEOT S.A. ;

- en application des stipulations du pacte d'actionnaires, deux représentants de DFG ont été nommés au conseil de surveillance de PEUGEOT S.A., conformément aux résolutions des assemblées générales des actionnaires de PEUGEOT S.A. en date du 25 avril 2014 et du 27 avri12016. DFG et DMHK n'ont pas l'intention de demander la nomination de membres supplémentaires au conseil de surveillance de PEUGEOT S.A. »
